D.L.P. - 6 - 11 - 85585727



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue Saint-Jean • BP 19 • 31131 BALMA Cedex
Tél. (61) 24.06.51

PUBLICATION PÉRIODIQUE
Abonnement annuel : *100 F*
Sous-régisseur Recettes D.D.A. Hte-Gne
CCP : *8612-11 R Toulouse*

I.S.S.N. : 0752-2053

BULLETIN N° 15 DU 28 OCTOBRE 1985

CEREALES

JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE

Cette maladie à virus, qui peut affecter indifféremment toutes les céréales, provoque généralement des dégâts d'autant plus importants que les semis sont plus précoces.

Transmission

Par pucerons provenant de plantes "réservoirs de virus" (repousses de céréales, maïs).

Symptômes

Visibles :
- pendant l'hiver (jaunissements du feuillage sur orge ou rougissements sur blé),
- à la montaison (nanisme sur orge ou réduction de taille sur blé).

Lutte

Envisageable à l'automne par traitement insecticide à partir du stade 2 feuilles des céréales, en présence de pucerons porteurs de virus.

Les produits utilisables sont les suivants :

Matière active	Dose/ha	Spécialités commerciales		Dose/ha
bromophos méthyl	375 g	NEXION 25 NEXION 40 RHODIANEX	BASF BASF RHODIAGRI	1,5 l 1,04 l 1,5 l
cyfluthrine	15 g	BAYTHROID	BAYER	0,3 l
cyperméthrine	20 g	CYMBUSH KAFIL SUPER SHERPA 10	SOPRA LA QUINOLEINE PEPRO	0,2 l 0,2 l 0,2 l
deltaméthrine	7,5 g	DECIS	PROCIDA	0,3 l
fenvalérate	25 g	SUMICIDIN 10	AGRISHELL	0,25 l
fluvalinate	48 g	MAVRIK	SANDOZ	0,2 l
perméthrine	62,5 g	AMBUSH	LA QUINOLEINE	0,25 l

P.1.26

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de MIDI-PYRÉNÉES Le Directeur-Gérant : J. TOUZEAU C.P.P.A.P. N° 532 AD

Situation actuelle

La sècheresse persistante que nous connaissons depuis environ 3 mois a provoqué des conditions défavorables aux pucerons :

- peu de repousses de céreales, donc pas de plantes "réservoirs de virus",
- infestations faibles de pucerons sur maîs en raison du manque d'appétence de la culture,
- récoltes précoces des maîs alors qu'aucune céréale n'est encore levée.

Les risques d'infestations sont donc plus faibles cette année que les années précédentes. Les Avertissements Agricoles vous informeront de la nécessité éventuelle d'une intervention au cours des prochaines semaines.

Compte rendu d'essais conduits de 1980 à 1985 par le Service Régional de la Protection des Végétaux

Objectif

Mise au point d'une méthode de lutte contre les pucerons vecteurs de la J.N.O.

Conditions

Une application de fenvalérate (SUMICIDIN 10 à 0,25 l/ha).

Résultats

Année	Lieu	Espèce et variété	Date de semis	Traitement		% pieds colonisés au traitement	Gain de rendement
				Date	Stade de la céréale		
1980	Montaut (31)	Orge SONJA	17/10	08/11	2 feuilles	40 %	14,5 qx
1983	Labastidette (31)	Orge ALPHA	02/11	24/11	2 feuilles	70 %	6 qx
1984	Mazerolles (65)	Orge ALPHA	20/10	17/11	2-3 feuilles	20 %	11 qx
1985	Mazerolles (65)	Orge PANDA	08/11	29/11	2-3 feuilles	12 %	12,5 qx

Conclusion

Une application est justifiée si la présence de **pucerons porteurs de virus** est constatée sur les céréales pendant une **période suffisamment longue.**

DESHERBAGE D'AUTOMNE

Le tableau ci-après indique les spécialités utilisables à l'automne pour le désherbage précoce du blé tendre, de l'orge et du triticale.

Attention **!...** Un manque d'humidité du sol à l'époque des semis risque de limiter l'efficacité des produits de pré-levée.

.../...

Tableau des herbicides utilisables à l'automne jusqu'à 1 talle des céréales

Spécialités	Utilisation			Stade d'application					Dose spécialité /ha	Efficacité herbicide								
	Blé	Orge	Triticale	Semis	Levée	1 feuille	3 feuilles	1 talle		Folle avoine	Ray-grass	Pâturin	Vulpin	Agrostis	Matricaire	Véronique	Pensée	Stellaire
Avadex BW Avadex BW granulé	 x	x x		— 	 —				3,5 l 20 à 25 kg	O	O	●	●	O				
Acorit LL	x	x			—				6 kg		O	●	●	●	●	●	O	●
Bochamp	x	x	(x)		—				6 l		O	●	●	●	●	●	O	●
Cent 7	x	x	x		—				1 l						●	●	●	●
Chandor Tersiplène Fermax	x x x	x x x	x x x		—				4 l 4 l 4 l		O	●	●	●	●	●	O	●
Dicuran autosus-pensible Dicuran microsec	x	x	(x)		—		-----	-----	4 à 6 l 10 à 15 kg	O	●	●	●	●	●			O
Dinograne SP	x				—				8 kg		●	●	●	●	●	●	●	●
Escuran		x			—		-----		5 l	O	●	●	●	●	●	●		O
Foxto	x				—				7,5 l		O	●	●	●	●	●	●	●
Gléan T Trilixon	x x				—			—	4 kg		●	●	●	●	●	●	O	●
Herbalt Herbalt S	x x		x		—		-----		6 à 8 kg		●	●	●	●	●	●		●
Igrane Tératryne	x				—				5 l		O	●	●	●	O	O		●
Spécialítés à base de néburon	x	x			—	—			4 à 7 kg ou 6 à 10 l				●	●	●			
Norlan T	x	x			—				5 l			●	●	●	●	O		●
Prodix Flo	x	x			—				7 l	● (1)	O	●	●	●	●		O	●
Tok E 25 Tok WP 50	x				—		-----		4 à 5 kg 8 à 12 l	●	●	●	●	●		●		
Tolion 303	x				—				7 l		●	●	●	●	●(1)	●		●
Trapan	x	x	x		—				2,5 kg		O	●	●	●	●	●	O	●
Treplik	x	x	x		—				4 à 5 kg		O	●	●	●	●	●	●	●
Tribunil	x				—				4 kg			●	●	●	●		O	●
Winner	x				—				5 kg		O	●	●	●	O	●	O	●

Légende :

- [x] traitement possible
- [(x)] possible, mais risque de phytotoxicité
- Pour le Triticale : pas de spécialités homologuées
- [—] possibilité de traitement pendant cette période
- [-----] risque de phytotoxicité en cas de froid
- [●] bonne efficacité
- [O] efficacité moyenne
- [   ] efficacité insuffisante
- [(1)] efficacité sur levée d'automne

…/…

PRECAUTIONS A PRENDRE LORS DE PRECEDENT "TOURNESOL" (*)

Suite aux attaques de Phomopsis sur tournesol particulièrement fréquentes dans le Lauragais lors de la Campagne 1985, quelques précautions paraissent nécessaires avant la mise en place d'une culture de céréale :

1. Broyer les tiges de tournesol.

2. Amener 50 kg/ha de perlurée.

3. Bien enfouir les débris de récolte par un labour afin d'éviter la formation des organes de conservation du Phomopsis (périthèces) sur les résidus.

4. Eviter les semis directs de blé.

(*) Chapitre édité en commun avec le C.E.T.I.O.M. (Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux Métropolitains) - Région Sud-Ouest.

CONSOMMATION DES CEREALES TRAITEES

En raison de la sècheresse persistante, de nombreux éleveurs souhaitent alimenter leur bétail avec des céréales stockées.

L'homologation des produits insecticides utilisables sur grains stockés repose sur le principe suivant : la dose efficace contre les insectes doit être inférieure à la dose tolérable pour le consommateur humain ou animal. La consommation peut donc intervenir immédiatement après le traitement, si celui-ci a <u>été parfaitement homogène</u>.

En pratique, les traitements industriels (silos) peuvent être considérés comme homogènes si l'appareil de traitement est vérifié périodiquement. Dans le cas de traitement à la ferme, il appartient à l'exploitant d'estimer la qualité de son intervention.

*
* *
*